



# ABBAYE DE ST-MAURICE

FONDÉE EN 515

Saint-Maurice, 23 novembre 2023

## Communiqué de presse

**L'Abbaye de Saint-Maurice prend toutes les mesures en son pouvoir pour aider à la vérité et à la justice. Elle a demandé de l'aide à Rome. Elle exprime une demande de pardon envers toutes les personnes blessées.**

Le chapitre de l'Abbaye de Saint-Maurice s'est réuni le mardi soir 21 novembre afin d'apprécier la situation soulevée par le reportage diffusé par la RTS dans son émission Mise au point. Il a désigné le chanoine Antoine Salina comme représentant de l'Abbaye de Saint-Maurice pour s'exprimer aujourd'hui en conférence de presse. Le chanoine Salina est âgé de 65 ans et est à l'Abbaye depuis 38 ans. Il a enseigné durant 33 ans au Collège et géré l'internat durant 31 ans. Il est actuellement à la retraite depuis le 31 août 2023, mais occupe une fonction de prêtre auxiliaire dans nos paroisses.

Tout d'abord, notre communauté voudrait exprimer une demande de pardon à toutes les victimes des agissements de certains confrères chanoines, à tous nos fidèles et amis de l'Abbaye, à tous nos collégiens de maintenant et d'avant, aux autorités qui nous ont fait confiance en lui déléguant la conduite du Collège depuis si longtemps au travers de Conventions renouvelées, à tous les collègues enseignants actuels et ceux d'avant, à tout le personnel et les collaborateurs qui se dévouent au service de la maison.

Personne dans l'Abbaye ne peut prétendre avoir une vision exhaustive de tout ce qui s'y est passé depuis un siècle.

Nous exprimons la ferme détermination que lumière soit faite sur toutes les situations d'abus qui pourraient se révéler. Nous réitérons l'appel à victimes et témoins qui pourraient permettre d'aller dans le sens de la pleine vérité. Notre objectif est de retrouver la profondeur de la mission de l'Église en faveur des plus faibles. Nous ne sommes qu'une petite poignée de religieux, mais voulons agir avec détermination, rapidement et en toute transparence. Pour cela l'Abbaye collabore de façon étroite avec la justice.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer qu'une mesure très importante a été prise par le chapitre abbatial. L'Abbaye a en effet demandé à Rome la nomination d'un délégué apostolique pour reprendre la gouvernance de la Communauté qui, de toute évidence, est trop fragile. Son nom sera communiqué dès sa désignation.

Pour le moment, l'Abbaye collabore activement avec le ministère public sur les cas récents et anciens lui ayant été signalés. Des instructions sont en cours et nous devons respecter les impératifs de la justice.



La publication du Rapport commandé par la Conférence des Évêques suisses sur l'histoire des abus sexuels dans le contexte de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, datant du 12 septembre dernier, a sensibilisé l'opinion publique et les événements de ces jours derniers ne font qu'amplifier ce mouvement.

Nous aimerions ici essayer de clarifier un certain nombre de cas. Plusieurs remontent à plus de 60 ans et leurs auteurs sont pour la plupart décédés. Les plus anciens cas ont été portés à la connaissance de la Communauté à l'occasion de ce mouvement de clarification. D'autres cas concernent des situations qui se sont soldées par des périodes de prison préventive et des peines de prison avec sursis.

Dans les cas plus anciens, il en est un qui a été communiqué la semaine dernière à l'Abbaye par son auteur lui-même. Ce cas a été aussitôt transmis au Ministère public par l'Abbaye. Il s'était déroulé il y a environ 45 ans à Porrentruy. Son auteur a porté à la connaissance du Procureur l'objet avant l'émission de la RTS.

En ce qui concerne le cas du chanoine Roland Jaquenoud et selon une instruction du Vatican datant de 2003 et portée à notre connaissance, il a été accusé d'actes homosexuels consentis entre adultes. Ces actes sont condamnés par l'Église (vœu de chasteté). Roland Jaquenoud a déjà été puni une fois pour ses actes. Il paie une seconde fois. Il a aujourd'hui pris de la distance pour rejoindre un membre de sa famille qui lui apportera du soutien. Si un ancien novice pense encore être une victime, comme exprimé par la presse, nous sommes disposés à accueillir son témoignage et le cas échéant le transmettre à la Police. Roland Jaquenoud a, lui, été entendu hier par la police judiciaire.

Concernant le premier cas évoqué dans l'émission Mise au point, la justice s'est prononcée trois fois (un arrêt de non-lieu, une décision refusant la reprise de la procédure et une ordonnance du Tribunal cantonal confirmant le refus de reprendre la procédure). Nous avons consulté les pièces. Le témoignage de la jeune femme est bouleversant, nous sommes prêts à l'entendre. Nous avons également entendu le chanoine concerné et il ne revient pas sur sa version. Nous ne pouvons naturellement pas juger la façon dont la justice a été rendue il y a 20 ans dans ce canton.

À propos de Monseigneur Jean Scarcella, il a suspendu sa charge d'Abbé de Saint-Maurice jusqu'à la fin de l'enquête préliminaire. Nous vous tiendrons informés au plus vite des conclusions de cette enquête.

Finalement, concernant le collège, nous prenons acte de la constitution par l'État d'une task force. Nous allons tirer toutes les conclusions qui s'en imposent. D'ailleurs, le chanoine Alexandre Ineichen a décidé de se mettre temporairement en retrait de sa fonction de recteur du Collège, afin de laisser cette task force sereinement. Les jeunes du Collège ne sont cependant pas en danger et nous désirons rassurer les parents car la suspicion est là. Nous allons tout faire pour essayer de rétablir la confiance et nous sommes conscients que cela prendra beaucoup de temps.

Pour toute information nouvelle sur un dossier quelconque, l'Abbaye mettra un point d'honneur à la traiter rapidement et en toute transparence, et la transmettra immédiatement à la justice.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au chanoine Olivier Roduit, téléphone 079 250 68 52.

